

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
3 novembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 28 octobre 2003, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration que la présidence de l'Union européenne a faite le 27 octobre 2003 au nom de l'Union européenne concernant l'assassinat à Abidjan du journaliste de Radio France internationale (RFI), Jean Hélène (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Italie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Marcello Spatafora



**Annexe à la lettre datée du 28 octobre 2003, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration faite par la présidence de l'Union européenne  
le 27 octobre 2003, au nom de l'Union européenne,  
concernant l'assassinat à Abidjan du journaliste  
de Radio France internationale (RFI), Jean Hélène**

L'Union européenne (UE) condamne fermement le lâche assassinat à Abidjan du journaliste de Radio France internationale, Jean Hélène, et présente à sa famille, ainsi qu'à la rédaction de RFI tout entière, ses condoléances les plus attristées.

L'UE apprécie les efforts entrepris par les autorités ivoiriennes pour mettre à la disposition de la justice le responsable de cette action criminelle et demande qu'une enquête rapide, efficace et complète soit menée sur les circonstances qui ont conduit à l'assassinat du journaliste pour qu'une justice exemplaire soit appliquée. L'UE estime urgente la reprise en main par les autorités des forces de sécurité, en conformité aux règles en vigueur dans un état de droit. La présidence exhorte les autorités ivoiriennes à prendre toutes mesures appropriées pour garantir la sécurité et l'intégrité physique des ressortissants étrangers, ainsi que la protection des journalistes ivoiriens et étrangers.

Réitérant les propos contenus dans sa déclaration du 22 septembre, l'UE lance un appel à toutes les forces politiques, aux institutions, aux médias et à la population de Côte d'Ivoire afin qu'ils s'opposent à toute forme de violence et d'utilisation de la force, pour revenir sur la voie du dialogue pacifique, de la coopération et de la réconciliation sociale.

L'UE souhaite que la mort tragique d'un journaliste dans l'exercice de ses fonctions ne soit pas la source de divisions ultérieures mais au contraire l'occasion pour la Côte d'Ivoire de se rassembler autour du processus de réconciliation nationale basé sur les Accords de Linas-Marcoussis et qu'elle puisse oeuvrer sans délai dans la concorde pour la réunification du pays et pour la préparation d'élections démocratiques et pacifiques en 2005.

Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés, ainsi que pays de l'AELE membres de l'espace économique européen, se rallient à cette déclaration.